

COMMUNE DE SAINT MARD DE RENO
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

Date de la convocation: 15 mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt cinq mars à quinze heures, le Conseil Municipal de SAINT MARD DE RENO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie GUERIN, Maire.

Etaient Présents : Mme GUERIN Maire et Ms. de LOPPINOT et BRUNET Adjointes
Mme et MM COQUEREL, DELESTANG, CHAILLOU, LESIEUR et AMPE.

Etaient absents excusés : M. BOUCHÉ a donné pouvoir à M. BRUNET
Mme GAUTIER-DESSVAUX a donné pouvoir à Mme GUERIN

Etait absent : Monsieur MARIETTE

Egalement présente : Mme HIBOU Christelle, conseillère aux décideurs locaux de le DGFip

M. DELESTANG Patrick a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le maire ouvre la séance, remercie les Membres présents, puis donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

Le compte rendu précédent est adopté. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- ***Budget Principal :***
 - ***Présentation et vote du compte de gestion 2021 ;***
 - ***Présentation et vote du compte administratif 2021 ;***
 - ***Affectation des résultats 2021 ;***
 - ***Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022 ;***
 - ***Vote du budget primitif 2022 ;***

- ***Budget annexe futur lotissement :***
 - ***Présentation et vote du compte de gestion 2021 ;***
 - ***Présentation et vote du compte administratif 2021 ;***
 - ***Affectation des résultats 2022 ;***
 - ***Vote du budget primitif 2022 ;***

- ***Informations et questions diverses.***

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL :

DÉLIBÉRATION N° 2022-08

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par BOURBAO Christine, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

- **APPROUVE** le Compte de gestion dressé par BOURBAO Christine, Receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2021.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL :

DÉLIBÉRATION N° 2022-09

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de HIBOU Christelle, Conseillère aux décideurs locaux, le conseil municipal siège alors sous la présidence de DE LOPPINOT Thierry,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. Résultats reportés	93 126,31
. Dépenses de l'exercice	161 097,11
. Recettes de l'exercice	207 258,17
. Résultat de l'exercice	46 161,06
. Résultat de clôture 2021	139 287,37

Section d'investissement

. Résultat de clôture 2020	25 907,32
. Dépenses de l'exercice	70 843,30
. Recettes de l'exercice	68 872,60
. Résultat de l'exercice	-1 970,70
. Résultat de clôture 2021	23 936,62

Restes à réaliser

. En dépenses d'investissement	35 225,00
. En recettes d'investissement	40 000,00
. Solde	4 775,00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 - BUDGET PRINCIPAL :

DÉLIBÉRATION N° 2022-10

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2020	93 126,31
. Un résultat positif pour l'exercice 2021	46 161,06
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2021	139 287,37

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2021	23 936,62
. Un solde des restes à réaliser 2021	4 775,00
. Soit un besoin de financement de	0,00

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

➤ En section d'investissement de l'exercice 2022	
. Au compte 1068 (recettes)	0,00
➤ En section de fonctionnement de l'exercice 2022	
. Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	139 287,37

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2021.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 DES TAXES DIRECTES LOCALES :

DÉLIBÉRATION N° 2022-11

- Vu** le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
- Vu** le budget principal 2022, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de **69 000,00 €** ;
- Vu** l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 (état n° 1259 COM)

Considérant que la Commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de fixer à l'identique les taux notifiés :

- Foncier bâti = 29,65 %
- Foncier non bâti = 13,85 %
- CFE = 7,32 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Madame le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale, sauf en cas de modification substantiel des bases.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL :

DÉLIBÉRATION N° 2022-12

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 328 209,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 553 180,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	328 209,00 €	328 209,00 €
Section d'investissement	553 180,00 €	553 180,00 €
TOTAL	881 389,00 €	881 389,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme ci-dessus

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Les principales dépenses d'investissements prévus au budget primitif 2022 sont :

- Remboursement du capital de la dette : 9 608,00
- Etude chute de Beillard 18 000,00

➤ Enfouissement réseaux télécom (Les sablons, La butte, Le cougaudray)	18 440,00
➤ Etudes et travaux toiture et charpente église	493 200,00
➤ Défibrillateur	3 500,00
➤ Radar pédagogique	2 300,00

Le financement des investissements sera réalisé sur fonds propres sauf pour les travaux de l'église qui bénéficieront de subventions importantes et dont le reste à charge sera financé par emprunt (l'endettement actuel en cours sera totalement remboursé en 2022 ce qui redonne une capacité d'endettement confortable sans affecter la capacité autofinancement nette des années à venir).

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :

DÉLIBÉRATION N° 2022-13

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par BOURBAO Christine, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

APPROUVE le Compte de gestion dressé par BOURBAO Christine, Receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte gestion 2021.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :

DÉLIBÉRATION N° 2022-14

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de HIBOU Christelle, conseillère aux décideurs locaux, le conseil municipal siège alors sous la présidence de de LOPPINOT Thierry,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés	0,00
. dépenses de l'exercice	0,00
. recettes de l'exercice	0,00
. résultat de l'exercice	0,00
. résultat de clôture 2021	0,00

Section d'investissement

. résultat de clôture 2020	5,62
. dépenses de l'exercice	0,00
. recettes de l'exercice	0,00
. résultat de l'exercice	0,00
. résultat de clôture 2021	5,62

Restes à réaliser

. Solde	0.00
---------	------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :

DÉLIBÉRATION N° 2022-15

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2020 0,00
- . un résultat positif pour l'exercice 2021 0,00
- . soit un résultat de clôture de l'exercice 2021 0,00

En section d'investissement

- . un résultat de clôture de l'exercice 2021 5,62
- . un solde des restes à réaliser 2021 0,00
- . soit un besoin de financement de 0,00

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2022

- . au compte 1068 (recettes) 0,00

En section de fonctionnement de l'exercice 2022

- . le solde au compte 002 (Résultat reporté) 0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2021.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :

DÉLIBÉRATION N° 2022-16

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 35 897,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 35 902,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	35 897,00 €	35 897,00 €
Section d'investissement	35 902,00 €	35 902,00 €
TOTAL	71 799,00 €	71 799,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme ci-dessus

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Les crédits ouverts sont la constatation du stock (valeur foncière et des études préalables), il n'est pas ouvert de crédit cette année. Une réunion est prochainement programmée avec l'Agence Départementale d'Ingénierie pour échanger et évoquer les attentes concernant ce futur lotissement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Signalisation des chemins de randonnées : Jean-Noël Malherbe présente la nouvelle signalisation qui va être mise en place sur les chemins de randonnée, avec une infographie identique aux chemins des CDC voisines. Le coût a été réparti entre les communes de St Mard-de-Réno, La Chapelle Montligeon et Feings, il est de 313 € pour notre commune.

- Emprunt pour financement des travaux de restauration de la toiture. M. Coquerel suggère que l'emprunt soit réalisé au plus tôt compte tenu de l'augmentation des taux à venir. Mme Hibou confirme qu'il est possible d'emprunter dès le début des travaux. Il est convenu de lancer un appel d'offres de prêts dès réception des notifications des dernières subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30, et les Membres présents ont signé le registre.